

## REPONSE A LA LETTRE DU NATIONAL AUX ADHÉRENTS

# FCPE ALPES 06

**C**hers amis, Comme vous le savez, notre congrès départemental du 25 juin 2005 a été contesté par quelques administrateurs, ou responsables de conseils locaux et adhérents.

Aucun des protagonistes n'a pris la peine de vérifier auprès de la fédération départementale la véracité des allégations portées contre elle.

La FCPE nationale a pris fait et cause pour ce groupe ne représentant que 1,48% de nos adhérents. Le Président national n'a pas pris attache avec le conseil d'administration du CDPE 06 avant de porter de graves accusations à l'encontre de ses dirigeants. Georges Dupon-Lahitte a envoyé un courrier à nos 2698 adhérents à quelques jours des élections de parents d'élèves, prenant ainsi le risque de créer un important trouble dans notre électorat et de compromettre la campagne d'adhésions à la FCPE dans notre département.

Malgré cela, les parents d'élèves ont continué à nous témoigner leur confiance grâce à notre travail sur le terrain et dans les instances décisionnaires.

La FCPE nationale a, par cette pratique, outrepassé ses droits. En effet, dans le respect de la hiérarchie fédérale, la FCPE nationale s'adresse aux Présidents départementaux, les Présidents départementaux aux présidents des conseils locaux et les Présidents des conseils locaux à leurs adhérents.

Par ailleurs, le Président national n'a pas qualité pour statuer sur la légalité d'un congrès départemental. Les sommes engagées par la FCPE nationale lors de cet envoi constituent une dépense démesurée par rapport aux ressources de notre département. Cela représente au minimum l'équivalent de 300 parts d'adhésion de notre fédération départementale.

Enfin, le rôle de la fédération n'est certainement pas de s'ériger en juge. On ne peut prétendre être un médiateur alors même que l'on accuse sans discernement.

Dans le respect des Présidents des conseils locaux, notre conseil d'administration a organisé deux réunions (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) afin de faire le point sur la situation. Il n'était pas concevable pour nous de nous adresser directement et individuellement aux adhérents. D'une part, ceci aurait été en contradiction avec notre organisation fédérale et, d'autre part, nous aurions engagé une dépense exorbitante. Nous ne nous sommes pas autorisé à faire cela et il ne me serait jamais venu à l'idée de demander à mon conseil d'administration de m'autoriser à le faire.

Dans le courrier que vous a adressé Georges Dupon-Lahitte, **deux points sont reprochés à notre CDPE.**

*Vous trouverez ci-joint les réponses que nous avons faites.*

### 1905 - 2005 : laïcité hier, aujourd'hui, demain

La Ligue de l'Enseignement et la Ligue des Droits de l'Homme organisent avec l'Université de Nice une conférence-débat : **le jeudi 24 novembre à 19h à la faculté de droit, Av. du Doyen L. Trotabas), à Nice (amphi 202).** Avec les interventions de :

- **Albert Marouani**, Président de l'Université,
- **Roger Bernardini**, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Politiques, Économiques et de Gestion
- **Jean-Paul Pellégrinetti**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines,
- **Jean-Pierre Dubois**, Professeur à la Faculté de Droit Paris VI, Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

**La FCPE 06 soutient cette manifestation.**

#### FCPE services :

Tél. : 04 93 88 50 00

Fax : 04 93 87 22 05

E.mail :

fcpe06@wanadoo.fr

Site : www.fcpe06.org

#### Ouverture du siège :

Du lundi au vendredi

matin : 8h30 à 13h.

Après-Midi : lundi et

jeudi de 14h à 16h

#### Permanences

d'administrateurs

le mardi soir à

partir de 19h.

### L'état d'urgence décrété par le gouvernement

Cette loi de 1955 créée durant la crise algérienne et utilisée en 1984 en Nouvelle Calédonie restreint considérablement les libertés individuelles. Sur simple décision administrative, sans contrôle de la justice, elle permet d'interdire la circulation des personnes, mineures et majeures, d'assigner à résidence, de pénétrer dans les domiciles de jour et de nuit sans limites, d'empêcher les réunions, de contrôler les médias.

**Rétablir le couvre-feu ouvre la porte à des dérives inquiétantes. Objectifs et obligations de résultats demandés à la police ne règlent en rien les problèmes et risquent d'aggraver la situation en exacerbant la violence. Aujourd'hui, le couvre-feu dans les A-M a été réduit de 21 à 14 communes (Cannes, Drap, Le Cannet, Mandelieu, Pégomas, Peymeinade, Villefranche, ne sont plus concernés). Seules restent concernées les communes d'Antibes, Cagnes/mer, Carros, Grasse, la Trinité, Mougins, Mouans-Sartoux, Nice, St André, St Laurent du var, Vallauris, Valbonne, Vence et Villeneuve-Loubet.**

### L'apprentissage dès l'âge de 14 ans : une régression insupportable !

Alors que les jeunes ont besoin, pour s'insérer socialement et professionnellement, de plus d'école, mais surtout de mieux d'école, le gouvernement rétablit l'apprentissage à 14 ans. Il revient 30 ans en arrière, lorsque la fin de la scolarité obligatoire était fixée à 14 ans ! Pour une jeunesse qui demande plus d'aide, plus de considération, plus d'éducation, on oppose une politique de l'abandon et du mépris qui porte les germes de tensions sociales futures encore plus graves. (voir communiqué de presse sur notre site [www.fcpe06.org](http://www.fcpe06.org)).

**Le gouvernement préfère exclure de l'École plutôt que renforcer l'éducation prioritaire.**

### Budget de l'éducation nationale très contesté : alouette, je te plumerai..!

La commission des finances de l'Assemblée nationale vient de réduire de 80 millions d'euros les crédits destinés à l'EN. Cette dernière s'est fixée pour objectif de rechercher 300 millions d'économies dans le budget « pour réduire le déficit et l'endettement de l'État ».

#### ❖ Pour le premier degré :

1 000 emplois d'enseignants (dont 200 pour régularisation à Mayotte) sont créés à la rentrée 2006, en fait 800 nouveaux emplois. L'augmentation attendue des effectifs est estimée à 49 900 élèves.

**Donc, on crée un poste pour 62 élèves en plus.** On est loin du compte.

#### ❖ Pour le second degré :

**Enseignants** : au total, 1383 postes d'enseignants titulaires dans le second degré ne seront pas renouvelés. Le recrutement des professeurs stagiaires diminue de 1380 postes ce qui correspond à environ **3000 postes en moins**. (117 postes sont supprimés dans l'enseignement privé).

Le ministère table sur une diminution de 42 800 élèves. **On supprime un poste pour 14 élèves en moins.**

**Continuez à signer la pétition nationale « Halte à la casse de l'École ! » en ligne ou sur papier [www.fcpe06.org](http://www.fcpe06.org)**

### HANDICAP, LA LENTE ET DECEVANTE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Au fil de l'élaboration des décrets, les mesures phares de la loi du 11 février 2005 se vident de leur substance. Les associations font pression pour que les moyens techniques, humains et financiers permettent une réelle égalité des chances et des droits.

**Dans les Alpes maritimes, c'est 23 classes destinées à accueillir dans les collèges des enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Dernière née, l'Unité Pédagogique d'Intégration de Victor-Duruy qui accueille depuis la rentrée 12 élèves. Ce n'est pas encore suffisant !**

**Les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), créés en 2001**, sont devenus les maillons essentiels de l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap. Ces métiers sont financés sous la forme des contrats assistants d'éducation (contrats précaires et mal rémunérés) Il est temps que cette gabegie cesse. L'exclusion d'enfants faute d'accompagnement suffisamment qualifié, d'enseignants plus nombreux et de locaux adaptés est intolérable.

**L'État doit mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés.**

Signer et faire signer la pétition ci-jointe par le plus grand nombre et nous la retourner au siège.

## RESULTATS DES ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES DANS LE 1ER DEGRE

La FCPE 06 progresse de plus de 2% aux élections de délégués de parents d'élèves dans le 1<sup>er</sup> degré, ce qui assure sa position de 1<sup>ère</sup> fédération de parents d'élèves des Alpes Maritimes. Avec plus de 30% des suffrages, la FCPE 06 conforte sa représentativité dans le 1<sup>er</sup> degré. Par son dynamisme, son indépendance et ses prises de position sans complaisance, elle est l'acteur incontournable du service public de l'éducation nationale du département.

**Plus que jamais, les parents FCPE doivent montrer dans les conseils d'école et les conseils d'administration, leur détermination à promouvoir l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves. Cette position est de 1<sup>ère</sup> importance alors même que notre école est attaquée de toute part.**

De nombreux conseils locaux ont été confrontés à des difficultés dans l'organisation et la tenue des bureaux de vote. Si le fait que les deux parents peuvent voter constitue une avancée démocratique, les moyens mis en œuvre ne permettent toujours pas le

bon déroulement du scrutin. Si la réglementation en vigueur prévoit le vote par correspondance, trop de parents n'ont pas été destinataires du matériel de vote. Trop de bureaux connaissent des dysfonctionnements (dépouillement, procès-verbal, ...). Tout cela nuit gravement à notre représentativité.

**Au-delà de la consigne syndicale aux directeurs d'école qui entament leur 6<sup>ème</sup> année de grève administrative, nous conseillons vivement que soient inscrits dans le compte-rendu des premiers conseils d'école les résultats des votes pour qu'ils puissent être validés.**

Z  
E  
P

## Notre école publique.... en ZEP

Au fil des années nos acquis s'étiolent. En 2004, l'éducation nationale remplace des enseignants par des assistants d'éducation. En 2005, l'Ariane et Carros subissent une fermeture de classe et tous les enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés. Les promesses de Monsieur Savary, ministre de l'éducation nationale en 1982 sont occultées et pourtant les critères pour être ZEP sont toujours présents. Une pétition va circuler dans tous les secteurs en Zone d'Éducation Prioritaire. **Signez là massivement.**

La FCPE 06 se propose de venir dans votre secteur pour vous aider à recueillir des signatures, n'hésitez plus, contactez nous en téléphonant à la FCPE au 04.93.88.50..00 où à Geneviève Fenoglio au 04.93.08.23.15.

**La campagne de pétition pour que les zones d'éducation prioritaire deviennent zones d'excellence s'amplifie. Signez, faites signer et créons ensemble le rapport de force qui fera reculer le gouvernement.**

## LANGUES VIVANTES ETRANGERES

L'Éducation nationale devait être le fer de lance d'une politique d'apprentissage des langues ambitieuse qui puisse rattraper le retard considérable de la France.

Les parents sont exaspérés. Ils relèvent, comme chaque année, des problèmes dans la mise en œuvre de cet enseignement obligatoire à partir du CE2. Un flou est entretenu quant au but de cet enseignement (éveil aux langues ?, initiation ?, apprentissage ?). Le manque de moyens se traduit par un retard dans le démarrage des cours. Enfin, la diversification reste faible, avec une prédominance de l'anglais, ce qui compromet l'avenir des autres langues.

### Dans le premier degré

Comme chaque année, la FCPE 06 lance une enquête sur l'enseignement des langues. Merci de faire part de tout dysfonctionnement ou absence de cours de langues dès le CE2, en nous écrivant au siège.

### Dans le second degré

Pour combler le retard en matière d'apprentissage des langues, la nouvelle loi sur l'école prévoyait le dédoublement des classes de langues des séries générales des lycées, en tous les cas pour celles qui concernent la première langue vivante. Il n'était pas exclu que ces dédoublements soient étendus aux 2èmes et 3èmes langues

**Une récente enquête révèle que seul un élève sur deux témoigne d'un niveau satisfaisant en compréhension orale à la fin du collège.**

## RESTAURATION SCOLAIRE

De nombreuses communes ont choisi de traiter avec des méga entreprises de restauration collective, pour se dégager d'une responsabilité sanitaire complexe. Ce choix se fait souvent fait au détriment de la qualité des repas et de la convivialité d'une cantine dont les repas confectionnés sur place met en appétit les gourmands. La régie directe suppose certes des contraintes importantes : investissements pour une mise aux normes, formation du personnel ... mais c'est une sacrée « plus-value » pour nos enfants dont il faut éduquer le palais

et éveiller la curiosité de la bonne chair. Car, attention ! les mauvaises habitudes alimentaires, confortées par un matraquage publicitaire, s'installent vite.

Nous faisons tous les frais d'un mode de vie qui néglige l'alimentation et fabrique des obèses ou des anorexiques. *Voilà pourquoi s'alimenter s'apprend. Cela commence à l'école dans un environnement qui devrait être propice au plaisir de manger.*

*Et ne l'oublions pas, le déjeuner pris à la cantine est, pour certains enfants, le seul vrai repas de la journée !*

Concernant les repas facturés aux enfants non domiciliés à Nice, la FCPE est intervenue auprès du préfet et des différentes communes concernées. Résultat : une réunion s'est tenue entre le Maire de Nice et président de la CANCA et les autres communes concernées pour débloquer une situation intenable pour les familles. *Au jour où nous mettons ce fcpe infos sous plis les communes de Touët l'Escarène, Menton ont signé la convention.*

**Le combat continue mais la mobilisation des parents concernés est nécessaire !**

## DROITS DES ENFANTS BAFOUÉS

En France, l'éducation est obligatoire pour tous. Or les arrestations d'enfants sans papiers continuent, au mépris des Droits de l'Homme, du droit de tout enfant à l'éducation.

Des intimidations d'enseignants, des appels à la délation ont lieu.

Sur ce site, [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org), vous trouverez les détails mais aussi des moyens de réagir. L'action collective, avec la participation de la FCPE a déjà permis de remporter des victoires.

*Ce que dit la loi : les étrangers ne sont pas tenus d'avoir un titre de séjour avant l'âge de 18 ans. En principe, un mineur étranger ne peut donc jamais être considéré comme étant en situation irrégulière, ni être éloigné du territoire.*

**N'OUBLIEZ PAS DE FETER LA JOURNEE DES DROITS DE L'ENFANT LE 20 NOVEMBRE 2005 (16<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la convention des droits de l'enfant)**

## VISITES MEDICALES DANS LE 1er DEGRE

Lors du premier examen de santé, effectué en petite et grande section de maternelle, la présence d'un parent est vivement conseillée. Vous pouvez demander une autorisation d'absence à votre employeur en présentant la convocation à cette visite médicale obligatoire.

***Cette visite est importante et nécessaire car elle peut permettre de déceler des problèmes de santé. Il faut veiller à ce qu'elle soit réalisée dans toutes les écoles.***

Récemment la FCPE06 est intervenue suite aux cas de tuberculose dans un groupe scolaire (cf. communiqué de presse sur notre site)

## ASSOCIATIONS EDUCATIVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Leurs activités sont directement menacées par la baisse continue des subventions (moins 20% en 4 ans), l'absence de référence à leur rôle éducatif dans la loi d'orientation d'avril 2005 et par la suppression annoncée dans le projet de loi de finances 2006 de 798 postes d'enseignants mis à disposition au niveau national.

Pourtant, ces associations concourent au développement et au rayonnement de l'école publique. Durant et hors du temps scolaire, elles contribuent à favoriser la réussite des élèves et concourent à réduire les inégalités socioculturelles. L'action de ces associations à vocation non lucrative méritent d'être encouragées : encadrement des ateliers relais pour les élèves en rupture scolaire, formation continue pour le personnel enseignant et non enseignant, ateliers pour les parents, aide à la scolarisation à domicile, organisation de séjours éducatifs, accueil dans les structures spécialisées de jeunes en situation de handicap ...

***Toute réduction de leur champ d'activités renforcerait les dérives marchandes qui creusent davantage les inégalités dans notre pays notamment dans les domaines du soutien scolaire et des activités sportives et culturelles.***



**VIDE JOUETS** à l'école de la Bastide de Gattières

Au profit de l'association humanitaire Bissap, un vide-jouets se tiendra le 4 décembre 2005. L'argent récolté financera des projets cantine et pirogues pour les enfants du Sénégal.

**Venez nombreux faire vos achats de Noël.**

## CENT ANS DE LAÏCITE, ça se fête !

A l'initiative du collège de l'Archet, du lycée d'Estienne d'Orves et de l'école de St. Antoine Ginestière, la FCPE 06 célébrera le centième anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 en organisant une conférence-débat sur le thème « la laïcité pour vivre ensemble » le **vendredi 18 novembre 2005 à 20h au collège de l'Archet (Nice-Ouest).**

Au programme : diaporama sur l'histoire, la définition et les enjeux de la laïcité, exposition, débat animé par des spécialistes.

Si cette loi essentielle est un des fondements de notre République, elle est très discrètement commémorée. Promulguée pour la première fois le 2 avril 1871, la Commune de Paris répondait à ce que Victor Hugo réclamait : « je veux l'Église chez elle et l'État chez lui ». Ce sera l'occasion de renouer avec les principes fondamentaux de l'école publique, laïque et gratuite.

***Compte tenu de la complexité, de la diversité de la société et de ses difficultés, la laïcité, facteur de cohésion, a encore besoin d'être expliquée, d'être portée durablement et d'être vécue concrètement. C'est pour cette raison que la FCPE06 continuera à se mobiliser !***

**RAPPEL : Pensez à nous envoyer votre bureau (fiche jaune) ainsi que vos adhésions.**

### Pièces jointes :

1. Dossier National : « Les faits et l'historique de la situation »
2. PETITION ZEP
2. PETITION AIS
4. MOTION REMPLACEMENT (2nd degré)
5. DECLARATION VIOLENCES URBAINES
6. COMPTE-RENDUS CA DEPARTEMENTAL
7. Lettre d'Éliane GUIGO
8. Argumentaire sur l'apprentissage (Aloys CARTON)

Bulletin réalisé grâce aux cotisations des adhérents et au soutien financier du Conseil Régional.